

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 674

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« nonobstant le »

les mots :

« par dérogation au délai prévu au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.